



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Accessions – Relégations District 1 à 5 Saison 2020/2021

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux accessions et relégations pour la fin de saison 2020/2021 pour les Divisions District 1 à District 5, définies par les articles 24, 25 et 26 des Règlements de District.

Dans les groupes où une ou plusieurs équipes se trouvent en situation de forfait général, les dispositions de l'article 11 des Règlements de District s'appliquent.

District 1 :

Situation 2020/21 : _____ 6 groupes de 12 équipes

▲ Accessions en Régionale 3 : _____ 12 équipes ; Les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe

▼ Relégations en District 2 : _____ 12 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

District 2 :

Situation 2020/21 : _____ 6 groupes de 12 équipes et 1 groupe de 13 équipes

▲ Accessions en District 1 : _____ 12 équipes ; Les classées 1^{es} de chaque groupe + les 5 meilleures 2^{es}

▼ Relégations en District 3 : _____ 14 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

District 3 :

Situation 2020/21 : _____ 7 groupes de 12 équipes et 1 groupe de 11 équipes

▲ Accessions en District 2 : _____ 13 équipes ; Les classées 1^{es} de chaque groupe + les 5 meilleures 2^{es}

▼ Relégations en District 4 : _____ 16 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

District 4 :

Situation 2020/21 : _____ 7 groupes de 11 équipes et 2 groupes de 12 équipes

▲ Accessions en District 3 : _____ 16 équipes ; Les classées 1^{es} de chaque groupe + les 7 meilleures 2^{es}

▼ Relégations en District 5 : _____ 18 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

District 5 :

Situation 2020/21 : _____ 4 groupe de 12 équipes et 6 groupes de 11 équipes

▲ Accessions en District 4 : _____ 25 équipes ; Les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe
+ les 5 meilleures 3^{es}

▼ Relégations en District 6 : _____ Une équipe 2, 3 ou 4 classée à la dernière place d'un groupe de District 5 est reléguée en District 6 (Art 25.b des RD), à l'exception du groupe E de District 5, ce dernier étant composé exclusivement d'équipes « réserves », ce point réglementaire ne s'applique pas.

La Commission Sportive Seniors du District Alsace